

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26/02/2019 portant création de la mention mention **Animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS**,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le **16/02/2024**,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention mention Animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Genre, nom et prénom

Madame	ATMANI	Imane
Monsieur	BARROS	Nathan
Madame	BENELFOUL	Khadidja
Monsieur	BOUNECHAR	Benjamin
Madame	DAIRE	Camille
Monsieur	DE MENECH	Anthony
Monsieur	DELALOY	Nolan
Monsieur	GAMIR	Mike
Madame	IPERT	Anne-Claire
Madame	LACOSTE	Candice
Madame	LERENDU	Maryline
Monsieur	LORILLEC	Kaan
Monsieur	MAURICÉ	Léo

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Monsieur	N DE VIDAL	Odouffan
Monsieur	OUNOURI	Jamel
Monsieur	PEREIRA	Sandro
Monsieur	SAUQUET	Maxime
Monsieur	SYLLA	Issouf
Madame	VAN GRIMBERGHE	Alice

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 16/02/2024

Pour le recteur de région académique de Nouvelle-Aquitaine et par délégation,

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités
et par délégation,
le chef du pôle formation certification emploi


Sébastien DARTAI